

30 janvier 2017

RÉGION DE GENDARMERIE DE BRETAGNE

GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DÉPARTEMENTALE DES CÔTES D'ARMOR

M E S S A G E

ALERTE - INFORMATION

Le Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, vous informe d'une évolution préoccupante du phénomène de **vols par ruse commis au préjudice des personnes âgées sur le département.**

Les consignes qui suivent pourraient être reprises dans les bulletins municipaux ou affichées dans les foyers des aînés.

PHASE DU VOL PAR RUSE :

Les vols par ruse sont effectués tantôt par un ou plusieurs individus, parfois en couple ou avec des enfants.

Ils peuvent prétexter la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique ou se revendiquer des entreprises nationales distributrices (EDF, Engie, etc) Ils s'introduisent alors au domicile des victimes pour dérober des bijoux ou/et du numéraire.

Outre ces actions, d'autres personnes ont été démarchées pour du nettoyage de façade ou de la vente de tableaux sans qu'il n'en ressorte de vols. Pour l'heure, les faits se concentrent sur les régions de DINAN, GUINGAMP.

CONSIGNES A SUIVRE :

Prenez garde à ne pas laisser seuls les vendeurs dans votre habitation. Ils emploient en

effet plusieurs techniques pour visiter les chambres ou le salon, en demandant un verre d'eau ou de passer aux toilettes.

Si vous êtes victimes d'un vol par ruse et afin d'optimiser les possibilités d'élucidation de ces faits, notez les éléments importants : type de voiture utilisée, couleur, immatriculation, description vestimentaire et physique du ou des individus.

Ne touchez pas les objets touchés, manipulés ou déplacés par les voleurs, ils pourront faire l'objet d'une expertise par la police technique et scientifique.

Prévenez très rapidement la GENDARMERIE (brigade locale ou le 17).

Lieutenant-colonel LEMAITRE
Officier adjoint prévention
de la délinquance
02 96 01 50 03